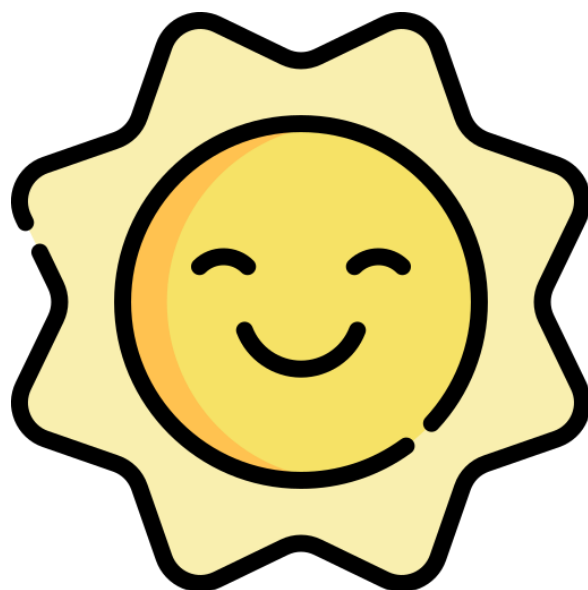


CODE DE VIE  
GESTION MULTISPORTS  
SAINT-LÉONARD  
2020



Un code de vie a été mis sur pied pour le bien-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée jusqu'au départ des enfants incluant le service de garde. Il s'applique également dans tous les lieux ainsi que dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

### **Général**

- Donner sa présence à la personne à l'accueil lors de son arrivée au camp.
- Être **TOUJOURS** en présence d'un animateur.

### **Respect de soi**

- Être de bonne humeur et participer activement aux activités.
- Porter des vêtements adéquats qui permettent de participer aux activités sportives.
- Favoriser des collations et de repas sains et bons pour la santé.

### **Respect des autres**

- Faire preuve de respect envers **TOUTES LES PERSONNES** qui fréquentent le camp (enfants, parents, animateurs, responsables, coordonnateurs, etc.).
- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel des autres.
- Avoir un langage poli et respectueux avec les autres.
- Tenir compte des interventions des animateurs ou du responsable et agir en conséquence.
- **AUCUNE** forme de violence ne sera tolérée.

### **Respect de l'environnement**

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp ou de l'environnement.
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels.
- Conserver les lieux propres et en bon état.

Dans la mesure où l'une de ces règles n'est pas respectée, les conséquences suivantes pourront être appliquées :

1. Après 3 avertissements donnés par l'animateur, l'enfant est retiré de l'activité afin qu'il réfléchisse à son comportement. Le suivi va être fait avec le parent par la suite.
2. Si le comportement de l'enfant persiste après avoir parlé au parent, il y aura un avis verbal qui lui sera communiqué.
3. S'il y a récurrence auprès de l'enfant après l'avis verbal, il y aura un avis écrit dans lequel le parent devra signer.
4. Si le comportement non-souhaité de l'enfant continue, il sera suspendu du camp pendant quelques jours.
5. Si le comportement persiste après la suspension, l'enfant sera expulsé du camp pour le restant de l'été.

Pour le bien-être et la sécurité des enfants ainsi que pour le bon fonctionnement du camp, tous les parents sont invités à signaler auprès du responsable les problèmes particuliers concernant l'état de santé de leur enfant. De cette façon, le personnel du camp sera plus apte à intervenir adéquatement auprès d'eux.

Il y a généralement une progression dans l'application des conséquences concernant le manquement au Code de vie, mais il ne s'agit pas d'une application automatique.

Chaque cas sera évalué selon la coopération des parents, la gravité et la fréquence du comportement de l'enfant. Une expulsion peut être faite dès le premier avis (bataille grave, violence envers un animateur, etc.) Nous comptons sur votre appui et sur votre collaboration afin que chaque enfant puisse profiter de son été au maximum.

Toute l'équipe de Gestion Multisports Saint-Léonard vous remercie de faire prendre connaissance du code de vie à votre enfant et espère qu'il passera un été inoubliable!

Je \_\_\_\_\_, parent ou tuteur légal de \_\_\_\_\_, déclare avoir lu le code de vie et m'engage à le faire respecter par mon enfant.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_